

COMMUNE ALMONT LES JUNIES
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 15 juin 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le quinze juin à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous la présidence de Monsieur Bruno CAVAIGNAC, Maire.

Présents : M. RICCI Hervé - Mme GRIALOU Christine - M. BOUTARIC Hervé - M. - M. MALASSET Philippe - M. ROLS Lionel - Mme ROUQUETTE Magali - Mme TRAYSSAC Carole.

Absent-Excusé : M. RAYNAL Patrick - M. KRAEUTLEIN Ludovic

Date de convocation et d'affichage : 9 juin 2021.

M. LAQUERBE Olivier est désigné en qualité de secrétaire de séance.

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 26 mars 2021 :

Sans observation le procès verbal de la réunion du 26 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

II) DELIBERATION POUR PASSATION D'ACTES EN LA FORME ADMINISTRATIVE / DESIGNATION D'UN ADJOINT REPRESENTANT LA COMMUNE :

L'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les Maires sont habilités à recevoir et à authentifier les actes administratifs. L'exercice de fonction notariale de réception et d'authentification d'actes administratifs est un pouvoir propre au Maire qui ne peut être délégué. C'est pourquoi afin d'assurer l'indépendance et la neutralité de l'autorité recevant l'acte il est appelé à désigner un adjoint (dans l'ordre du tableau) pour représenter la commune dans les actes de vente, d'achat ou d'échange.
Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne M. Hervé RICCI 1^{er} Adjoint, qui accepte.

III) DELIBERATION TARIFS REPAS CANTINE ENFANT ET ENSEIGNANT :

Le Maire expose les obligations de la Loi Agriculture et Alimentation (Loi Egalim) qui impose entre autres, 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques entraînant une forte répercussion sur le prix des repas livrés par l'Auberge de Bruéjous notre prestataire de service.

Ainsi le menu enfant avec 4 éléments passe de 4.10 € à 4.55 € TTC

Le menu adulte avec 4 éléments passe de 5.30 € à 5.80 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

VOTE le prix du **repas enfant facturé aux familles à 3.25 € TTC** contre 3.05 € TTC (reste à charge de la commune : 1.30 €)

VOTE le prix du **repas adulte facturé aux enseignants à 5.80 € TTC.**

Un courrier sera adressé aux parents pour information.

IV) PARTICIPATION DES RIVERAINS POUR FRAIS DE VOIRIE :

Le Maire rappelle au conseil municipal le principe établi depuis de nombreuses années concernant le busage à l'entrée des parcelles privées.

En effet, il avait été instauré pour éviter toute malfaçon, que la mairie prenait en charge les travaux d'aménagement d'accès au terrain d'un particulier (ou agriculteur ou autre administré) avec mise en place des buses. En contre partie, le riverain devait s'acquitter de l'achat des buses nécessaire au passage pour accéder au terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir le principe de participation des riverains pour frais de voirie, **fixe le prix de participation à 70 € pour la pose d'une buse béton, de diamètre 300.**

- d'imputer l'encaissement à l'article 1328 du budget communal.

IV) DENOMINATION ET NUMEROTAGE DES VOIES DE LA COMMUNE : ADRESSAGE

Le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies) permettant entre autre, un accès facilité pour les pompiers, la poste et autres prestataires de services (livreurs...)

L'art. L2213-28 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) dit que « la 1ère fois le numérotage des maisons est exécuté par la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide le principe général d'adressage, autorise le maire à engager les démarches auprès du SMICA, prestataire, pour aider la commune dans cette démarche.

V) TRAVAUX DE RENOVATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX :

Le maire rappelle le dossier de demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR) et du Département en 2020 pour la rénovation des logements de Ginouillac (Maison Vialars et Enclos de Ginouillac) et le presbytère comprenant le changement des VMC, l'isolation des toitures et le changement des menuiseries. Montant des travaux HT 87 905.00 €

Aujourd'hui, nous avons connaissance des montants ou taux attribués par les partenaires, il est donc nécessaire de revoir le plan de financement qui inclus le fond de concours de la Communauté « Decazeville Communauté »

Ainsi après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le nouveau plan de financement ci-après :

DETR : 25 % = 21 975.25 € - DEPARTEMENT : 20 % = 17 581.00 € - ComCom : 20 000 € - Autofinancement : 28 348.75 €

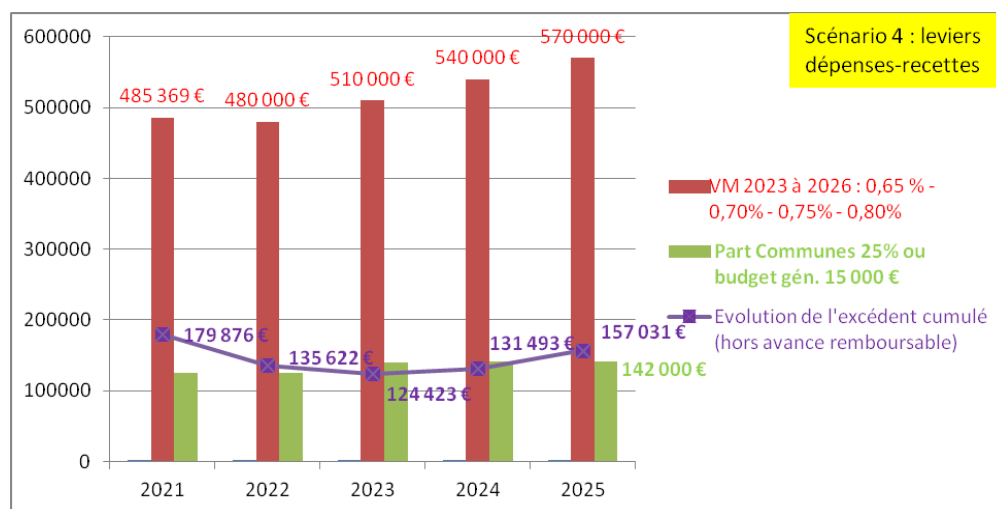
Donne tout pouvoir au Maire pour signer les pièces nécessaires à l'accomplissement de ce projet.

Pour information, le Maire indique que les menuiseries sont en cours.

VI) TRANSPORT et MOBILITE :

Mme Grialou Christine rappelle les difficultés concernant le financement du budget des transports incombant à la communauté des Communes. Elle indique qu'il est financé pour partie par les entreprises (+ de 10 salariés) les usagers, les communes, et/ou une subvention du budget général.

Bien que la communauté soit décisive dans le vote de ce budget, Il est demandé aux conseils municipaux de chaque commune d'émettre un avis sur les 4 scénarios proposés avant le comité des Maires du 22 juillet 2021. Après réflexion **le scénario 4 est retenu** car il paraît être le plus « supportable » par les parties prenantes.



- Part communale : +3% (+15 000 €/an) = 25% **ou Participation budget général** +15 000 €/an
 - VM : **augmentation sur 4 ans à partir de 2023 ; soit +0,05%/an** (+30 000 €/an)
= 0,65%-0,70%-0,75%-0,80%
 - Suppression desserte TUB du **samedi** = -32 000 €
 - Suppression **ligne B petites vacances** = -12 000 €
- ☞ 2023 budget équilibré et excédentaire à partir de 2024.

VIII) POINT ELECTIONS DU 20 JUIN 2021 :

M. le Maire demande aux conseillers disponibles de se présenter vendredi 18 juin vers 18h30 pour mettre en place le bureau de vote. Mathieu Boivin sortira les affiches nécessaires pour la mise en place du protocole sanitaire.

IX) QUESTIONS DIVERSES :

- Convocation : l'Inspection d'Académie invite les élus pour une rencontre entre autres sur les mouvements et effectifs scolaires en vue de la rentrée 2021/2022, le jeudi 05 juillet de 18h à 20 h à Cransac. Les membres de la commission ont pris note.
- Antenne relais : opérationnelle vers le 15 juillet. Des tests sont en cours d'ici là..
- Chantier clocher : les travaux s'achèvent. Marragou a changé le plancher.
- Gemapi : Syndicat Mixte Lot Médian : rencontre sur le dossier de retenues des eaux de ruissellement. M. Raynal a rencontré les responsables. L'opération aidé par l'Etat consiste à recenser les éventuels points stratégiques sur la commune concernant les terrains communaux afin de planter des haies. A suivre.
- Sydom : Tri sélectif augmenté à partir du 1^{er} nov. Le Syndicat va communiquer.
- Eclairage public : les travaux de mises aux normes ont débuté, ils sont effectués par SLR. Il a été demandé la pose d'un compteur pour raccordement des poteaux d'éclairage public en face le garage Grialou.
- Communauté de Communes : dossier développement économique. Mme Rouquette indique qu'il y a eu une demande de salle pour la journée du 14 octobre appelé « startup est dans le pré » Est- il judicieux de proposer la salle polyvalente ? oui, cela peut amener une dynamique sur la commune.
D'autre part Mme Rouquette expose les divers points soulevés lors de la dernière réunion sur le développement économique au niveau du bassin. Des évolutions positives sont à noter (création d'entreprises, développement dans la zone du centre...)
- PLUiH : une réunion est à prévoir pour refaire un point sur notre territoire en vue de la modification du PLUiH à venir.
- Fête d'été : la fête aura lieu les 7/8 août 2021. Les associations se mettent en place. L'idée cette année est de rassembler tout le monde et toutes les associations pour partager les bénéfices afin de relancer « la machine »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.